



Mairie  
65130 CAPVERN  
Tel : 05 62 40 95 95  
Fax : 05 62 40 95 99  
[mairie.capvern@wanadoo.fr](mailto:mairie.capvern@wanadoo.fr)

Le Maire de la Commune de Capvern,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relatives aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,  
Vu le Code de la Route, notamment son article R 411.8,  
Vu le décret n°86.475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-1 et 2213-2,  
Vu l'arrêté et l'instruction Interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents,  
Vu la demande faite par l'entreprise la Routière des Pyrénées sise à TARBES 65000.

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

**Article 1 :** Afin de construire le plateau ralentisseur de la zone 30, la circulation sera interdite sur le carrefour du CD 938 avec le CD 81 face à la Mairie de Capvern, le Mardi 21 Mars 2017, 8 heures au Vendredi 24 Mars 2017, 18h.

**Article 2 :** la circulation **Lannemezan** ⇒ **Bagnères de Bigorre** se fera par déviation à partir du rond point Mandela situé sur le CD 817 puis par le CD 81 E (Rue Simone Veil), puis le CD 81 (Rue de l'égalité) en direction de la Mairie, puis par la Rue Pasteur pour reprendre de CD 938 (Rue du 11 Novembre) en direction de Bagnères de Bigorre.

La circulation **Bagnères de Bigorre** ⇒ **Lannemezan** se fera à partir de la Rue Pasteur dans le sens inverse (plan joint).

**Article 3 :** Les panneaux de signalisation réglementaires seront mis en place par l'entreprise «la Routière des Pyrénées».

**Article 4 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

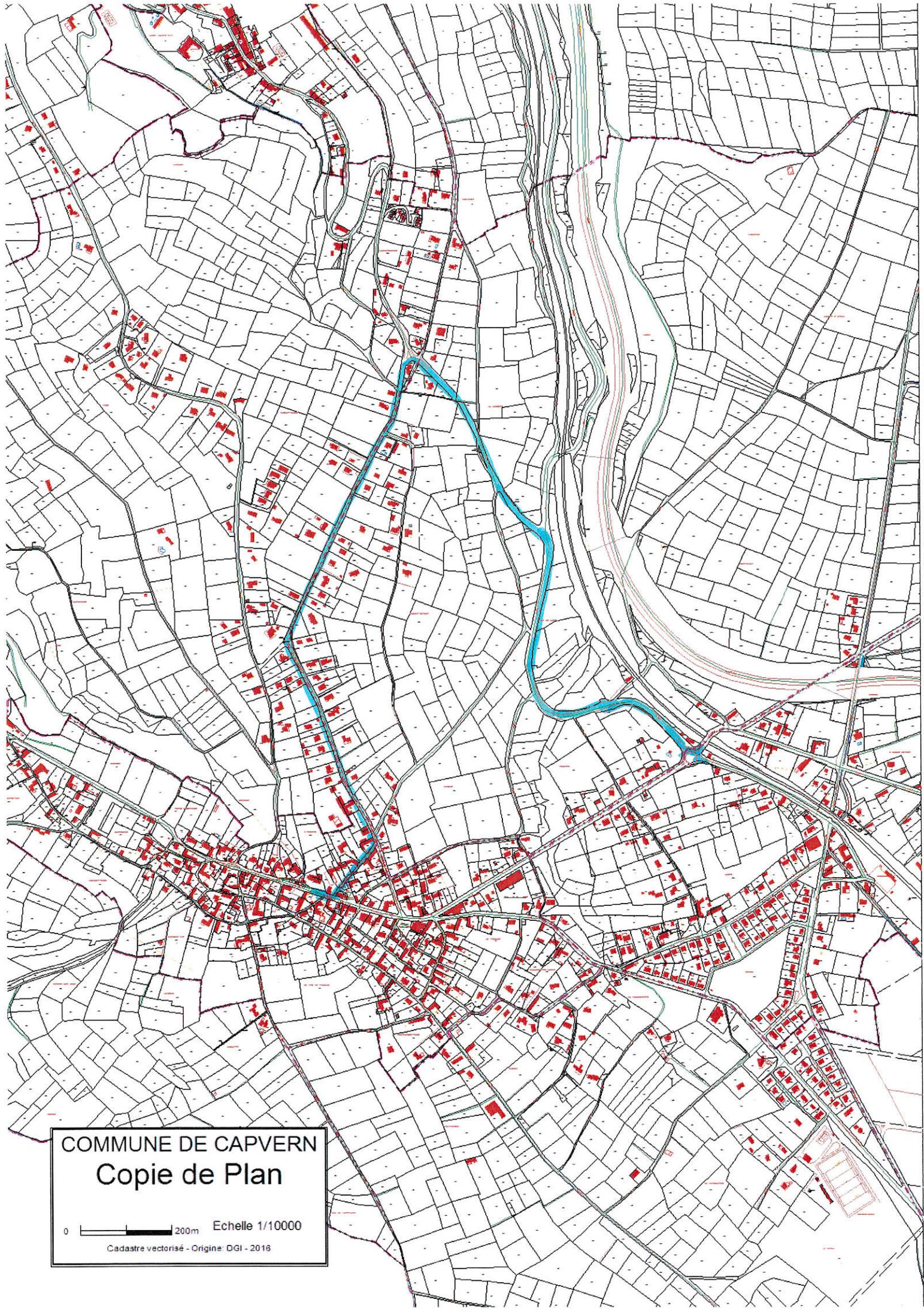
**Article 5 :** Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Lannemezan.
- Monsieur le Directeur de DDT de Lannemezan.
- Monsieur le Chef de Corps des Pompiers.
- Monsieur le Responsable des services techniques.
- l'entreprise la Routière des Pyrénées.

Fait à Capvern, le 16 Mars 2017.

Le Maire.  
Gilbert DASTUGUE.





COMMUNE DE CAPVERN  
Copie de Plan

0 — 200m Echelle 1/10000  
Cadaastre vectorisé - Origine: DGI - 2016